

communiqué



Objet : Cartes d'accès en déchèteries

Nouvelles modalités de distribution des cartes d'accès en déchèterie

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agglomération du Pays de Dreux est membre de Sitreva et lui confie le traitement de ses déchets collectés en porte à porte mais aussi en déchèterie.

Depuis, les 11 déchèteries de l'Agglomération du Pays de Dreux font partie du réseau des déchèteries que gère Sitreva.

Pour s'assurer du bon usage du service, une carte d'accès aux déchèteries est nécessaire.

A partir du 1er janvier 2021, la gestion et la distribution des cartes d'accès sera assurée par Sitreva et non plus par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Comment obtenir la carte d'accès en déchèterie ?

La demande se fait sur le site internet de Sitreva

1. Rendez-vous sur www.sitreva.fr à la page *LES DECHETERIES\Particuliers, obtenir une carte d'accès* ;
2. Remplissez le formulaire de demande d'inscription au réseau de déchèteries ;

OU BIEN

La demande se fait en déchèterie

Dès le mois de janvier 2021, vous pouvez faire la demande de votre carte directement auprès de l'agent d'accueil de votre déchèterie en respectant la démarche suivante :

A l'occasion d'un passage en déchèterie, déposez auprès de l'agent :

- une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF , ...) ;
- le formulaire de demande de carte rempli qui vous sera remis par l'agent ;
- et présentez une pièce d'identité. (*pas de copie, une présentation de la pièce suffit*)

Ces papiers seront transmis au service pass'déchèterie de Sitreva qui établira votre carte.

Lors d'un nouveau passage dans la même déchèterie dans un délai de deux semaines, votre carte vous sera remise en main propre.

Pour tout renseignement relatif aux déchèteries, merci de contacter Sitreva à passdecheterie@sitreva.fr

Contact communication

Bruno LOURDELET - Nathalie DUJARDIN
Tél : 01.34.57.12.20
communication@sitreva.fr



www.sitreva.fr

Contact Déchèterie

Ludivine DEBOUT
Tél : 01.34.57.12.20
passdecheterie@sitreva.fr

